

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2005

L'an deux mil cinq, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, C. Nocque, D. Gueville, I. Hard, M.F. Davoult, J.L. Fort, M.Hauters, Ph. Janvier, B. Joly, B. Legentil, G. Monnier.

Etaient absents :

J.P Belloncle (pouvoir à M.D Gautier), D. Durand, F. Pennamen (pouvoir à I. Hard), S. Prigent, R. Renier.

Secrétaire de Séance :

J.L Fort

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
- Elagage d'office

1 – Garderie Périscolaire – Rentrée 2005-2006

05.04.45

Madame Le Maire donne lecture du bilan financier de la garderie municipale pour l'année 2004-2005 et propose les tarifs et horaires retenus par la commission garderie. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de conserver les horaires de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2005-2006 comme suit, et d'annexer au règlement un imprimé de décharge de responsabilité pour les enfants autorisés à quitter la garderie non accompagnés :

- 8 h 00 – 9 h 00 le matin
- 16 h 30 – 18 h 00 le soir

* *décide* de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2005-2006 comme suit, le temps de garde étant décompté par quart d'heure :

- 1^{er} enfant : 0,43 € le quart d'heure soit 43 € le carnet de 100 tickets
- 2^{ème} enfant : 0,38 € le quart d'heure soit 38 € le carnet de 100 tickets
- 3^{ème} enfant : 0,30 € le quart d'heure soit 30 € le carnet le 100 tickets
- En cas de retard et de dépassement exceptionnel au-delà de 18 h 00 le soir, 2 tickets supplémentaires seront dus.

2 - Cantine Municipale – Rentrée 2005-2006

*** Tarifs de Cantine 2005-2006**

05.04.46

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le bilan financier de la cantine municipale pour l'année écoulée 2004-2005 et propose les tarifs retenus par la commission cantine. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de fixer les tarifs de cantine pour l'année 2005-2006 comme suit :

- 2,55 € par repas et par enfant
- 3,85 € par repas et par adulte

- 5,00 € par année scolaire pour la fourniture de serviettes de table pour les enfants des écoles maternelle et primaire.

*** INDEMNITE DE GESTIONNAIRE DE CANTINE 2004-2005**

05.04.47

Conformément à l'arrêté du 4 décembre 1984 fixant la rémunération du personnel des services extérieurs du Ministère de l'Education Nationale chargés d'assurer, à titre d'occupation accessoire, la gestion des cantines scolaires municipales, *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** d'attribuer au gestionnaire de la cantine de Saint Martin du Manoir une indemnité au titre de l'année 2004-2005 fixée selon la réglementation en vigueur soit 781,45 €.

3 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTE

05.04.48

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la réussite au concours d'adjoint administratif de l'agent d'accueil. Il convient donc de modifier le poste d'agent administratif à 17,5/35^{ème} en poste d'adjoint administratif. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** de modifier le poste d'agent administratif à 17,5/35^{ème} en poste d'adjoint administratif à 17,5/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2005.

4 – CONVENTION ET BAUX COMMUNAUX

*** BAIL COMMUNAL – BATIMENT DE RANGEMENT**

05.04.49

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un bâtiment et une partie d'une grange sont loués à la commune pour ranger du matériel. Ces locaux de rangement ne sont plus nécessaires, d'autres solutions ayant été trouvées pour le stockage du matériel. Cependant, le précédent bail prenait fin le 31 décembre 2003. Il convient donc de régulariser la situation. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** de renouveler le bail de location pour un bâtiment et une partie d'une grange appartenant à Monsieur Francis GALLAIS pour le rangement du matériel communal du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005.

*** CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE TENNIS**

05.04.50

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une convention a été signée en 1989 entre le Maire et le Président du Club de Tennis de Saint Martin du Manoir, pour la mise à disposition des équipements de tennis. Afin de fixer les modalités d'utilisation des nouveaux courts de tennis couverts, il est nécessaire de modifier cette convention par un 4^{ème} avenant. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer un 4^{ème} avenant à la convention d'utilisation des équipements de tennis du 22 février 1989 permettant ainsi l'intégration des nouveaux courts de tennis couverts.

5- VENTE D'UN TERRAIN POUR LE LOTISSEMENT, RUE DE LA FORGE

05.04.51

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'opération de création d'un lotissement rue de la Forge :

- une convention a été signée avec la société SA HLM ESTUAIRE DE LA SEINE pour la réalisation d'un lotissement de logements en location et en accession à la propriété (*délibération n° 03.06.50 du 4 septembre 2003*).

- dans le cadre de cette convention, la commune a fait l'acquisition d'un terrain d'une superficie totale de 13.944 m² (*délibération n° 04.02.14 du 19 février 2004*).

- Il est donc désormais nécessaire de revendre ce terrain à la société SA HLM ESTUAIRE DE LA SEINE. Une bande de terrain reste cependant propriété de la commune afin de permettre l'aménagement de la rue de la Forge. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer un acte en vue de la vente d'un terrain cadastré section ZD n° 48 d'une superficie de 11.198 m² pour un montant de 78.386,00 Euros H.T (à raison de 7,00 € H.T / m²).

*** autorise** Madame Le Maire à consentir toutes servitudes de passage sur ces terrains.

6 - MANIFESTATION COMMUNALE – RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 3 SEPTEMBRE 2005

05.04.52

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, propose aux conseillers municipaux de faire appel à un groupe de musiciens pour animer la retraite aux flambeaux du 3 septembre 2005. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer une convention avec le groupe de musiciens dirigé par Monsieur Pierre ENEAULT pour animer la retraite aux flambeaux du 3 septembre 2005.

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux des difficultés rencontrées au hameau Le Mesnil, par les différents utilisateurs du chemin rural n° 8 (ramassage des ordures ménagères, passage des engins agricoles, etc...) à cause d'une haie non élaguée. Les propriétaires riverains n'ayant pas donné suite aux mises en demeure diverses d'élagage des arbres, il est nécessaire de poursuivre la démarche en imposant un élagage d'office afin de rétablir la sécurité et la circulation sur cette voie.

Vu l'article R.161-24 du Code Rural,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que des arbres non entretenus débordent de la propriété de Monsieur et Madame CAVELIER au droit du chemin rural n° 8, hameau Le Mesnil,

CONSIDERANT que ces arbres entravent la circulation des véhicules,

CONSIDERANT la lettre de mise en demeure du 11 octobre 2004 notifiée le 4 mars 2005,

CONSIDERANT la convocation de la Brigade des Gardes Champêtres Intercommunaux le 23 mars 2005, 10 heures, à laquelle Monsieur et Madame CAVELIER ne se sont pas présentés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** qu'il sera procédé d'office aux frais de Monsieur et Madame CAVELIER, à l'élagage des arbres de leur propriété. La présente décision sera notifiée à Monsieur et Madame CAVELIER.

Sont annexés à la délibération :

- la copie de la lettre de mise en demeure
- la copie de la convocation
- les photographies des haies

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame le Maire donne lecture des remerciements formulés par :

- Madame Christine VIRET, pour son départ en retraite,
- Madame Carole PEROT, pour la location du logement de fonction

▲ Madame le Maire transmet les remerciements pour les subventions communales :

- du Tennis Club de Saint Martin du Manoir
- de l'Union Sportive de Saint Martin du Manoir
- du Comité d'Aide aux Anciens de Saint Martin du Manoir
- du Comité d'Organisation du Concours Foire d'Octeville sur Mer

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la charge de travail supplémentaire occasionnée par la mise en place et la préparation du "Plan Canicule 2005", à la demande des services de l'Etat, ou encore par le rôle de relais dans le dispositif du Revenu Minimum d'Insertion, à la demande du Conseil Général de la Seine Maritime

▲ Madame Marie-Françoise DAVOULT, Conseillère Municipale, déplore les déjections des chevaux sur la voie publique, au niveau du hameau d'Enitot.

La séance est levée à 22^h 00.